

## RENSEIGNEMENTS

Ville de Lille, cellule pass'enfant, [passenfant@mairie-lille.fr](mailto:passenfant@mairie-lille.fr)  
03 20 49 51 51

Ou à l'accueil éducation-petite enfance, hall de l'hôtel de ville de Lille,  
place Augustin Laurent.

► Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Ou à Lille dans votre mairie de quartier :

► Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

### Bois-Blancs

03 20 17 00 40  
18, rue du pont à Fourchon

### Faubourg de Béthune

03 20 10 96 40  
17, avenue Verhaeren

### Fives

03 20 71 46 10  
127 ter, rue Pierre Legrand

### Lille-Centre

03 20 15 97 40  
31, rue des Fossés

### Lille-Moulins

03 28 55 09 20  
215, rue d'Arras

À Hellemmes :

Mairie d'Hellemmes, [passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr](mailto:passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr)  
03 20 41 82 70  
153 bis, rue Roger Salengro

Toutes les démarches éducation sur <https://espace-famille.lille.fr>  
Plus d'infos éducation sur [parents.lille.fr](https://parents.lille.fr)

### Lille-Sud

03 28 54 02 30  
83, rue du  
Faubourg des Postes

### Saint-Maurice Pellevoisin

03 28 36 22 50  
74, rue Saint-Gabriel

### Vauban-Esquermes

03 28 36 11 73  
212 A, rue Colbert

### Vieux-Lille

03 28 38 91 40  
13, rue de la Halle

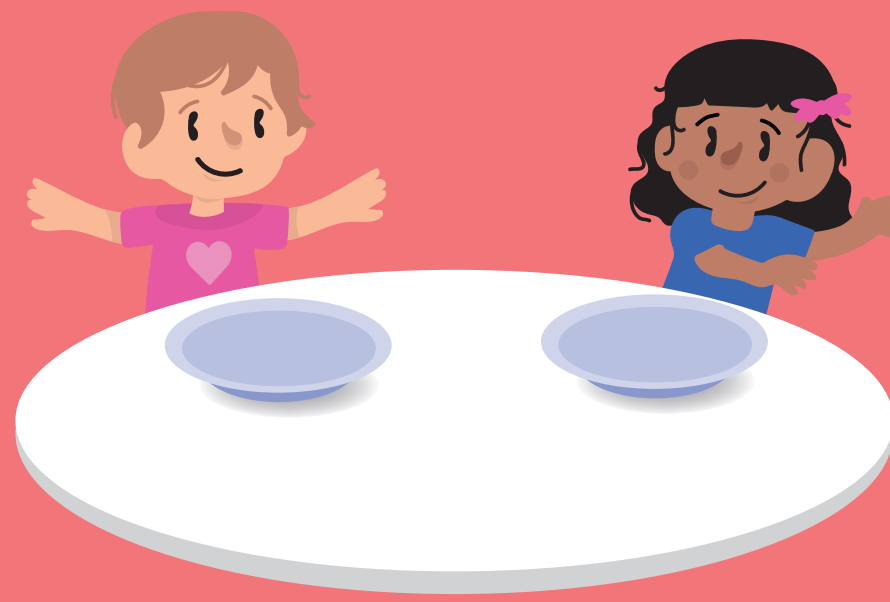
### Wazemmes

03 20 12 84 60  
100, rue de l'Abbé Aerts

ville de  
**lille**

# TARIFS 2021 - 2022

Restauration scolaire,  
activités périscolaires  
et extrascolaires



Pour calculer vos tarifs pour la restauration scolaire, les activités péri et extrascolaires, il vous suffit de déterminer la catégorie correspondant à votre quotient familial fourni par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de vous référer au tableau ci-dessous. En cas de modification importante de votre quotient familial, contactez votre mairie de quartier ou la cellule pass enfant. Si vous n'avez pas de quotient familial CAF, celui-ci sera calculé à partir des pièces que vous fournirez avec votre Dossier Familial Unique.

2021 - 2022		Restauration scolaire *	CAPE et Espaces Éducatifs			Études Surveillées	Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) *			
Catégorie	Quotient Familial	Tarif	Tarif matin	Tarif soir	Tarif matin et soir	Tarif	Tarif par jour sans repas		Tarif par jour avec repas	
							1/2 journée	journée	1/2 journée	journée
1	000-404	0,50 €	0,37 €	0,50 €	0,87 €	0,50 €	0,73 €	1,43 €	1,23 €	1,93 €
2	405-444	0,63 €	0,52 €	0,69 €	1,18 €	0,67 €	0,81 €	1,61 €	1,43 €	2,23 €
3	445-484	0,75 €	0,63 €	0,82 €	1,43 €	0,78 €	0,89 €	1,79 €	1,64 €	2,54 €
4	485-524	1,00 €	0,68 €	0,90 €	1,58 €	0,90 €	1,03 €	2,04 €	2,06 €	3,07 €
5	525-569	1,21 €	0,85 €	1,11 €	1,96 €	1,11 €	1,17 €	2,36 €	2,38 €	3,58 €
6	570-629	1,45 €	0,90 €	1,20 €	2,10 €	1,20 €	1,33 €	2,68 €	2,79 €	4,13 €
7	630-709	1,67 €	0,90 €	1,20 €	2,10 €	1,20 €	1,50 €	3,03 €	3,17 €	4,70 €
8	710-809	1,89 €	2,25 €	3,00 €	3,59 €	1,77 €	1,68 €	3,35 €	3,57 €	5,24 €
9	810-929	2,24 €	2,97 €	3,96 €	4,76 €	2,07 €	1,91 €	3,84 €	4,15 €	6,08 €
10	930-1249	2,61 €	3,43 €	4,59 €	5,49 €	2,44 €	2,22 €	4,41 €	4,83 €	7,02 €
11	1250-1499	2,87 €	3,61 €	4,83 €	5,78 €	2,49 €	2,45 €	4,92 €	5,32 €	7,79 €
12	1500-1999	3,14 €	3,75 €	4,99 €	5,99 €	2,55 €	2,71 €	5,40 €	5,85 €	8,54 €
13	2000-2499	3,67 €	3,87 €	5,15 €	6,18 €	2,61 €	3,19 €	6,39 €	6,86 €	10,06 €
14	2500-2999	4,20 €	4,12 €	5,46 €	6,58 €	2,66 €	3,68 €	7,36 €	7,88 €	11,56 €
15	3000 et +	4,75 €	4,34 €	5,82 €	6,97 €	2,72 €	4,17 €	8,34 €	8,92 €	13,09 €
16	Extra muros	5,68 €	5,21 €	6,97 €	8,35 €	3,25 €	5,01 €	10,03 €	10,69 €	15,71 €

Tarifs de base modulables selon situations particulières : fréquentation exceptionnelle, absence de réservations... En cas de Projet d'Accueil Individualisé, renseignez-vous auprès de la cellule pass enfant.

Les tarifs des familles extra-muros dont le Quotient Familial est inférieur à 709 sont les mêmes que ceux des familles lilloises et hellemoises sans demande de dérogation préalable (à l'exception des repas, qui doivent faire l'objet d'une telle demande).

\* En cas de non réservation du repas, le tarif appliqué sera supérieur de 50% au tarif habituel. Les repas non consommés sont facturés, sauf si annulation de la réservation au moins 72 H à l'avance ou production d'un certificat médical ou attestation parentale dans les 48 H suivant le 1<sup>er</sup> jour d'absence.